



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMpte RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015 MAIRIE – INTERVENANTS PERISCOLAIRES ET PARENTS D'ELEVES

Présents : JF DELDICQUE, Maire, M. BOROWIAK, Adjointe aux affaires scolaires, A. HUMBERT, D.G.S., A.K. RONDET : coordinatrice péri-scolaire, E. FERRAND : intervenante et employée communale en charge des inscriptions cantine et garderies.

Intervenants : Mmes et MM. F. MENTEUX, S. CAVO-ZIANI, R. CROCHAT, T. SOHIER, J. CHAPPAZ, C. DUTERTRE, C. MEJE, A. TRUPIA.

Maryline BOROWIAK remercie les parents présents, une vingtaine de personnes et présente les intervenants qui ont pu assister à cette réunion.

Elle précise par ailleurs que la mairie est toujours à la recherche d'intervenants qualifiés (ou non) mais ayant déjà encadré des groupes d'enfants.

Chaque intervenant se présente, indique dans quel domaine d'activité il intervient et comment vont se dérouler les séances.

1° - Présentation des activités :

- M. MENTEUX Fabien : intervenant diplômé : activité KICK BOXING accompagné de Karim BENNOURI responsable de l'activité.

Initiation à la pratique du kick boxing sans qu'il n'y ait jamais de contact physique entre les enfants. Les règles de sécurité sont très strictement appliquées. Le but est l'apprentissage de la maîtrise de soi pour les enfants et du partage.

- Mme CALVO ZIANI Soraya : intervenante en art floral. Fleuriste professionnelle et titulaire d'un CAP Petite Enfance. Elle a déjà encadré l'activité « art floral » pour les enfants et les adultes. Souhaite faire découvrir les plantes carnivores et proposer des compositions florales.
- M. CROCHAT Robin : intervenant TAP et durant la pause méridienne. Titulaire d'un BPJEPS sports collectifs option basket. C'est sa deuxième année en tant qu'intervenant.
- M. SOHIER Thierry : intervenant pour la 2^{ème} année. Outre les objets en « pinces à linge » il prévoit cette année de faire faire aux enfants de la peinture sur verre avec des lumignons et peut-être un marché de Noël pour venir en aide à l'association de parrainage d'enfants au Burkinafaso. M. Guy LABORIT, Président de l'Association viendra expliquer aux enfants le but humanitaire de l'association.

- Mme CHAPPAZ Julie : Professeure de musique. 2^{ème} année d'intervention à l'école élémentaire et le vendredi à l'école maternelle dans le cadre des activités périscolaires. L'année dernière, elle a privilégié la découverte des notes de musique et cette année elle souhaite initier les enfants à la fabrication de jeux en rapport avec la musique comme des jeux de 7 familles ou des jeux de cartes de combat et de plateaux. Elle fera également apprendre des chansons connues des enfants (entendues sur les radios) et jouer de la flûte à bec.
- Mme DUTERTRE Céline : intervenante en anglais. Diplômée. Elle fera des jeux en anglais avec des comptines, des coloriages, la lecture de petits livres. Des activités variées et ludiques sont prévues. A déjà travaillé dans le cadre des activités péri scolaires dans une autre commune.
- M. MEJE Christian : artiste peintre. Souhaite initier les enfants en leur donnant des bases sur les couleurs. Leur fera peindre des volumes simples comme la sphère par exemple avec une pomme et travailler également le dessin au fusain et en couleurs.
- M. TRUPIA Angelo : musicien professionnel. A créé un groupe de musique. Il est déjà intervenu dans le cadre des activités péri scolaires dans une autre commune. Souhaite apprendre aux enfants à reconnaître les instruments. Il s'agit d'une approche ludique de la musique.
- Mme FERRAND Emmanuelle : employée communale, diplômée en informatique. Souhaite familiariser les petits avec les instruments : clavier, souris, ... et pour les plus grands, aimerait leur faire créer une bande dessinée dans un univers qui leur appartienne.
- Certains intervenants ne seront présents qu'à partir d'octobre : Dominique CORNET pour la médiathèque, Christiane TRILLAT pour le théâtre des CM au 15 septembre et Steven MEYER pour le foot. Il y a également Julien DUVERNE pour les sports collectifs
- Une « charte des intervenants » a été élaborée qui sera signée par eux. A cette charte est annexé le règlement intérieur de l'école élémentaire qui s'applique durant les activités péri scolaires.
-

<p>2° ORGANISATION DES ACTIVITES PERI SCOLAIRES- GARDERIES ET CANTINE</p>

Le dispositif des nouveaux rythmes scolaires a été mis en place lors de l'année 2014-2015 et pour cette nouvelle année, il a été décidé que la coordinatrice Alice Kamélia RONDET ne prendrait pas de groupe mais serait à disposition des intervenants pour pallier aux différents problèmes rencontrés.

Par ailleurs, à la demande des parents, lorsqu'il y aura un problème avec un enfant, l'intervenant sollicitera A.K. RONDET et celle-ci mettra dans le cahier de liaison un commentaire lorsqu'il y aura récurrence de la part de l'enfant de façon à ce que les familles soient informées.

La garderie du vendredi de 15h25 à 16h25 est payante comme les autres garderies par 1/2h de présence effective de l'enfant. La gratuité est toujours accordée de 16h30 à 17h.

E. FERRAND précise qu'il n'y a pas de réservation pour les garderies sur le portail enfance contrairement à la cantine scolaire.

La facturation est faite à la présence des enfants.

Maryline BOROWIAK indique qu'une grande tolérance a été appliquée par la mairie cette année pour les inscriptions aux TAP qui devaient être closes au 5 juillet 2015 et pour lesquelles des inscriptions ont été reçues encore à la rentrée scolaire. De ce fait, les groupes ont été réalisés en prenant l'ensemble des enfants scolarisés ce qui pénalise le fonctionnement car peut-être que 11 groupes auraient pu être constitués au lieu des 12.

Elle précise que l'année prochaine, il n'y aura pas de tolérance. Les feuilles ne seront pas mises dans chaque cahier des enfants mais l'information donnée début juin pour que les familles puissent télécharger les documents ou venir les chercher en mairie et les rendre au plus tard à la première semaine des congés scolaires d'été.

Elle rappelle également que pour l'inscription à la cantine, il faut respecter le délai de 15 jours. Là aussi, la mairie a été très tolérante mais cela a posé des problèmes pour la confection des repas car une trentaine de repas n'étaient pas prévus. Le prix du repas des enfants inscrits tardivement est fixé à 6.17 € et sera appliqué.

Concernant l'absence des enfants à l'école, les parents doivent avertir le Directeur. Les enfants absents sont indiqués sur la feuille de présence des TAP par A.K. qui passera dans les classes voir les enseignants pour avoir la liste des absents.

S'il s'agit d'une absence seulement pour les TAP, la coordinatrice devra être prévenue.

Durant les TAP, les enfants ne doivent pas partir avant la fin de l'activité. Par contre les parents peuvent venir les chercher à 15h30 en prévenant la coordinatrice.

Son numéro de portable professionnel sera communiqué très prochainement aux familles.

Portail de l'école : selon le plan vigipirate en activité, il doit être fermé à clés. Dans l'attente d'une gâche électrique et d'un visiophone à installer, le portail est fermé dès le début des cours. En cas de retard, les parents devront alors accompagner leurs enfants à la mairie. Ceci doit être exceptionnel ! (pour le mercredi, sonnez à la porte de la mairie)

Dans les documents d'inscription de l'année prochaine, une mention d'inscription éventuelle sera prévue pour le car du midi payé par la mairie. Le transport scolaire du matin et du soir étant lui sous la responsabilité du Conseil Départemental de l'Isère.

M. le Maire Jean-François DELDICQUE et Mme Maryline BOROWIAK remercient les personnes présentes à cette réunion.